

mazars

109, rue Tête d'Or
69451 CS 10363
Lyon Cedex 06



26, rue Raspail
69600 Oullins-Pierre-Bénite

GL events

Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Assemblée générale mixte du 25 avril 2024

31^{ème} résolution

GL events

Société anonyme

RCS Lyon 351 571 757

Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Assemblée générale mixte du 25 avril 2024 – 31^{ème} résolution

A l'assemblée générale de la société GL events,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés et groupements liés au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 900.000 actions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023 aux termes de sa 27^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

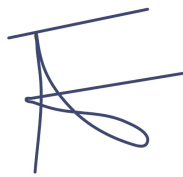
Les commissaires aux comptes

Mazars

Lyon, le 2 avril 2024



Emmanuel Charnavel



Arnaud Fleche

Maza-Simoëns – Fifty Bees

Oullins-Pierre-Bénite, le 2 avril 2024



Benjamin Schlicklin